RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 23 janvier 2023
fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2023

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié relatif au statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'organisations, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 fixant la liste des spécialités dans lesquels sont ouverts les recrutements des personnels techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens de l'administration pénitentiaire,

Arrête :

Article 1er

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2023 est fixée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Yannick SCHMITT	Directeur technique Maison centrale d'Ensisheim

Membres :

Monsieur Jean-François BARBE	Directeur technique Direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg

Monsieur Jérôme CLERGUE	Directeur technique Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Monsieur Gilles GODET	Attaché d'administration de l'État Centre de détention de Saint-Mihiel
Madame Megan STALDER	Technicienne Centre pénitentiaire de Nantes

Article 2

Sont adjoints au jury des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de l'administration pénitentiaire organisés au titre de l'année 2023, en qualité d'examinateurs qualifiés :

Monsieur Stéphane DELLUPO	Agent contractuel Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Monsieur Yohann LEFORT	Directeur technique Centre de détention d'Eysses
Monsieur Fabrice THOMASSEY	Directeur technique Centre de détention de Toul
Monsieur Yannick MABIRE	Technicien Maison centrale de Saint-Martin-de-Ré
Madame Hélène CHATELLAIN	Technicienne Centre de détention d'Eysses
Monsieur Fabien GROH	Technicien Maison d'arrêt de Strasbourg

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 janvier 2023

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
L'adjoint à la cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels,
S GUILLEMET